

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
EXERCICE 2021**



GLOSSAIRE.....	3
INTRODUCTION	4
I : LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1.1 Le territoire desservi	5
1.1.1 Evolution de la population.....	6
1.1.2 Répartition de la Population sur le territoire.....	6
1.1.3 Répartition de l’habitat par type	7
1.1.4 Répartition de l’habitat par catégorie	7
1.2 Statuts et compétences	8
1.2.1 Esterel Côte d’Azur Agglomération	8
1.2.2 Syndicat Mixte du Développement Durable de l’Est Var (SMIDDEV)	8
1.3 Objectifs réduction des déchets.....	8
1.3.1 Objectifs règlementaires	8
1.3.2 Objectifs définis par le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d’Estérel Côte d’Azur Agglomération :	9
1.4 Organisation du service	10
1.4.1 Les contenants de collecte	10
1.4.2 Les différents types de collectes organisées	11
1.4.3 Les points d’apports volontaires pour les déchets ménagers et assimilés.	11
1.4.4 L’organisation de la collecte par commune.....	12
1.4.5 Les circuits de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR).....	13
1.4.6 La Collecte Sélective	15
1.4.7 Collecte des encombrants	18
1.4.8 Les déchèteries et types de déchets.....	19
1.4.9 Le transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) des 5 communes.	20
1.4.10 Les Filières locales d’évacuation des déchets.....	21
1.4.11 La vente de composteurs.....	21
1.5 Organisation et évolutions prévisibles :	21
1.5.1 Les Evolution sur le territoire :	21
1.6 Tonnages et evolution des performances.....	24
1.6.1 Production des DMA en 2021 par commune et taux de valorisation	25
1.6.2 Evolution des tonnages et des taux de valorisation	26
1.6.3 Evolution de la production des déchets ménagers par habitant depuis 2015.....	28

2.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	31
2.2 Analyse des Coûts.....	32
2.2.1 La matrice des coûts.	32
2.2.2 Evolution des charges de collecte : 2020/2021	35

III SYNTHÈSE DE L'ANNEE 2021

3.1 - Présentation générale de la collectivité	36
3.2 - Niveau de service.....	36
3.3 - Comparaison des quantités produites avec les valeurs de référence	36
3.4 - Coût et financement du service public	37
3.5 - Structure du coût par poste de charges	37
3.6 - Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité	37

GLOSSAIRE

Abréviations	Définitions
AV	Apport Volontaire
BIO DECHETS	Résidus de repas pouvant être valorisés en compost
BOM	Benne à Ordures Ménagères
CS	Collecte Sélective
DAE	Déchets d'Activités Economiques
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques
DND	Déchets Non Dangereux
DEEE	Déchets Electriques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FMA	Caisson Fond Mouvant Aménagés
ISDND	Installation de stockage des Déchets Non Dangereux
JMR	Journaux - Magazines – Revues Remplacés par « Papiers »
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PàP	Porte à Porte - Conteneur à déchets ménagers individuels
PàV	Point d'apport volontaire pour les déchets ménagers
PLPDMA	Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés
PR	Point de regroupement pour les déchets ménagers (gros bacs 660 l)
Quais de transfert	Quai spécifique pour le déchargement des OMR avant transports à l'ISDND
RSOM	Recyclables Secs des Ordures Ménagères (Verres – Papiers – Emballages)
Rupture de charge	Déchargement d'une BOM dans un FMA

INTRODUCTION

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), prescrit aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés la présentation d'un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, ce rapport est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

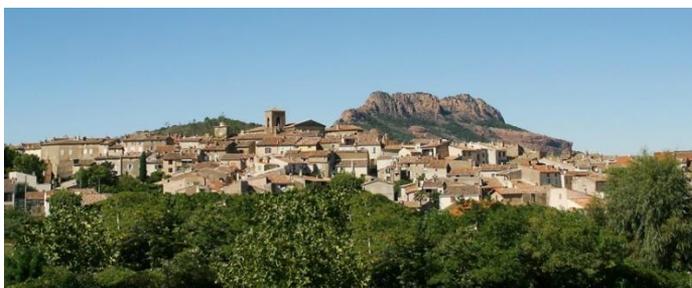
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés vise un double objectif :

1. Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
2. Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la **prévention** et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce document illustre l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, également lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers définis dans l'annexe XIII aux articles D.2224-1, D.2224-2, et D.2224.3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente dans un premier temps, la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Puis, expose les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets, par flux de déchets et par étape technique.

Il rend également compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.



I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

Estérel Côte d'Azur Agglomération est située dans l'Est du département du Var, en région Provence-Alpes Côte d'Azur.

C'est la deuxième agglomération varoise derrière la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Son territoire d'une superficie de 347,2 km² réunit 116 680 habitants répartis sur 5 communes :

Saint Raphaël, Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Puget sur Argens et les Adrets de l'Estérel.

Ce chiffre représente les habitants à titre permanent et ne prend pas en compte la population des résidences secondaires, ni les pics de fréquentation touristique enregistrés en période estivale.



1.1.1 Evolution de la population

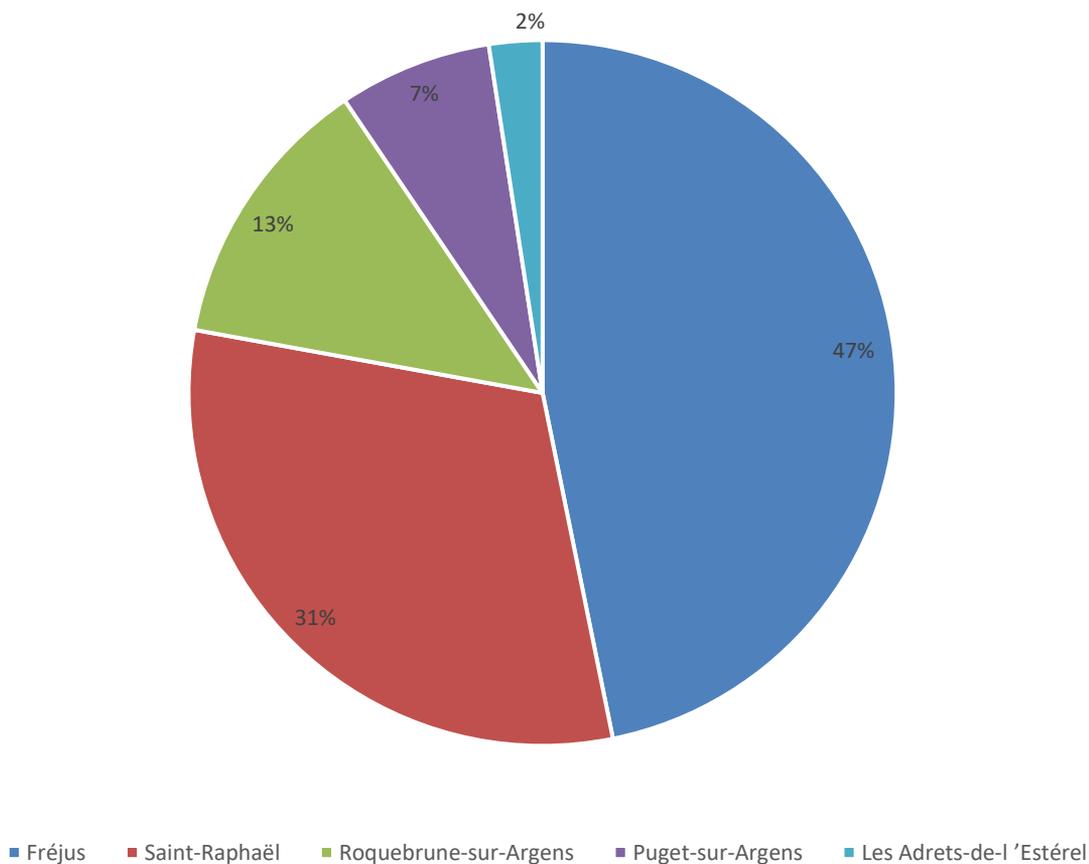
Communes	Population 2020	*Population 2021	Evolution (%)
Fréjus	53 512	54 623	2,08
Saint-Raphaël	35 613	36 231	1,74
Roquebrune-sur-Argens	14 459	14 815	2,46
Puget-sur-Argens	8 218	8 172	-0,56
Les Adrets-de-l 'Estérel	2 815	2 839	0,85
TOTAL	114 617	116 680	1,80

*Populations légales millésimées 2019, en vigueur le 1^{er} janvier 2021

Soit une hausse de la population légale sur le territoire de l'agglomération par rapport à l'année précédente de 2063 habitants.

1.1.2 Répartition de la Population sur le territoire

Répartition de la population d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (%)



1.1.3 Répartition de l'habitat par type

ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	Nombre	%
Maisons	35 253	35
Appartements	61 908	62
*Autres	2 913	3
Total	100 074	100,00

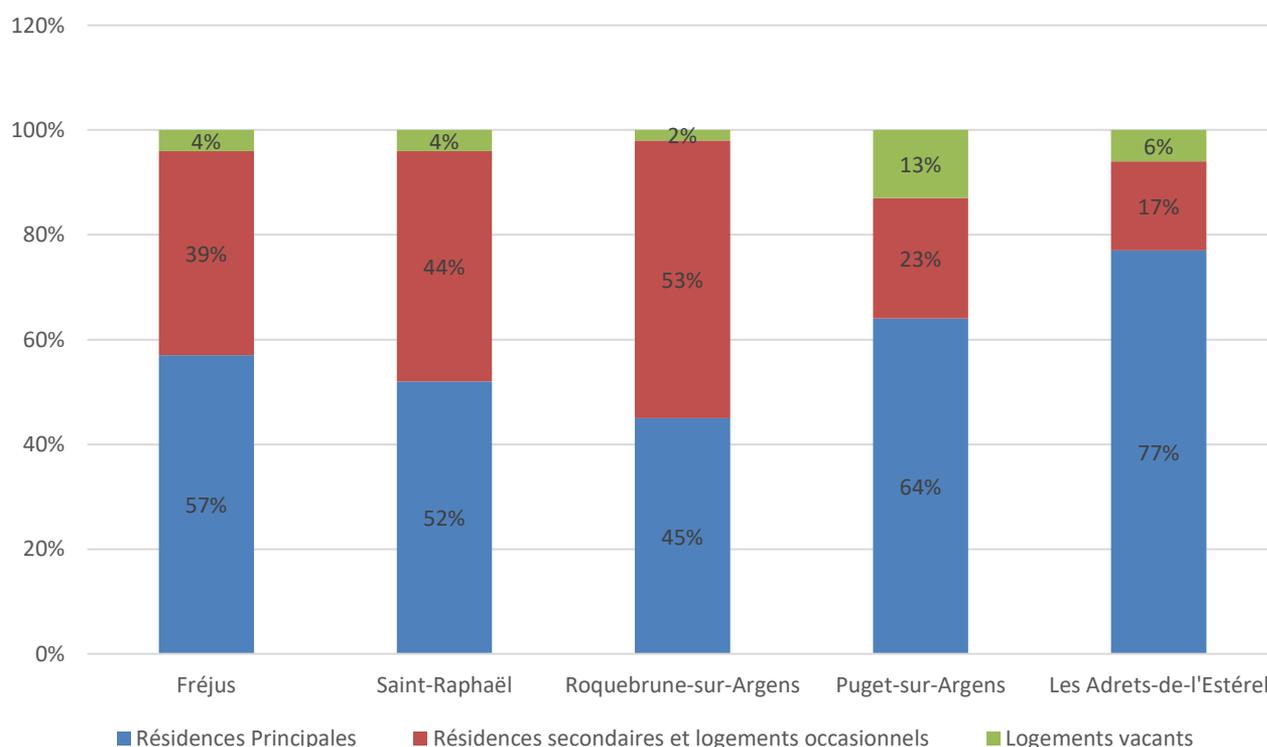
1.1.4 Répartition de l'habitat par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition des logements par catégorie sur le territoire d'Esterel Côte d'Azur Agglomération.

ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	Résidences principales	Résidences secondaires	Logements vacants	TOTAL
Nombre	55 124	40 372	4 578	100 074
%	55	40	5	100

- Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

Type d'occupation des logements par commune



Esterel Côte d'Azur Agglomération est qualifiée de territoire « **touristique urbain** » selon SINOE du fait de l'importance du nombre de résidences secondaires qui représentent 40 % de l'habitat total contre 55 % de résidences principales.

Sur la commune de Roquebrune sur Argens, le taux de résidences secondaires est supérieur au taux de résidences principales avec 53% contre 45% respectivement, suivi des communes de Saint-Raphaël et de Fréjus avec 44 % et 39% de logements en résidences secondaires.

Cette caractéristique nécessite une adaptation du service de collecte des déchets ménagers avec notamment l'organisation de fréquences de passage différenciées : Haute saison/basses saison.

1.2 STATUTS ET COMPETENCES

1.2.1 Esterel Côte d'Azur Agglomération

L'intercommunalité assure la **collecte et le transport** des déchets ménagers et assimilés qui regroupent : les Ordures Ménagères Résiduelles, la collecte sélective (emballages, verre, papiers, déchets verts, bio déchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

La gestion des collectes et sa mutualisation, sur le territoire des cinq communes, est un travail d'harmonisation mené activement par Esterel Côte d'Azur Agglomération et ses partenaires pour optimiser sa politique environnementale comme point d'ancrage d'une stratégie de développement durable.

1.2.2 Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV)

C'est un Etablissement Public, créé et composé de Communes et de regroupement de Communes : en l'occurrence les 5 Communes d'Esterel Côte d'Azur Agglomération (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets- de- l'Estérel) ainsi que la Commune de Bagnols-en-Forêt rattachée à la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Fondé en **1974**, ce Syndicat exerce depuis 48 ans une mission de service public, telle qu'elle est définie par le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement.

Il assure la compétence « **traitement et valorisation des déchets ménagers** » et dans le cadre de sa mission de traitement par le tri, il participe à la fourniture aux collectivités membres, des moyens nécessaires au tri à la source.

Le SMIDDEV assure également les prestations de communication liées à ce type de traitement, ainsi que les prestations de transport des déchets déposés en déchèterie, à destination des sites de traitement et d'élimination, pour le compte des collectivités associées qui en font la demande.

Le rapport du Syndicat a été présenté au conseil syndical SMIDDEV du 20 mai 2022. Il est annexé au présent document.

1.3 OBJECTIFS REDUCTION DES DECHETS

1.3.1 Objectifs règlementaires

- ⇒ La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte pose des objectifs ambitieux en matière de déchets repris dans le cadre du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) puis du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), notamment :

- Réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2025 par rapport à 2015 ;
- Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (sans production d'énergie) d'ici 2025 par rapport à 2015 ;
- Diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques (DAE) collectés en mélange ;
- Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers des filières de valorisation 55% des DMA en 2020 et 65 % en 2025.

⇒ La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, dite Loi AGECE, prévoit des objectifs supplémentaires de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage pour la période 2021 à 2025 puis par période de 5 ans, notamment :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 en réduisant de 5% les quantités de DAE par unité de valeur produite, notamment du secteur du BTP ;
- Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective : - 50% en 2025
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040 ;
- Favoriser le réemploi et l'utilisation de matières recyclées...

1.3.2 Objectifs définis par le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Estérel Côte d'Azur Agglomération vient d'adopter son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (juin 2022). Ce document de programmation obligatoire fixe, pour 6 ans, des objectifs de réduction de la production de déchets ménagers pour le territoire, et définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les objectifs fixés par le PLPDMA à 2027 sont les suivants :

- ⇒ **734 kg par habitant pour les DMA hors gravats**
- ⇒ **764 kg par habitant pour les DMA avec gravats**

Les flux majoritaires concernés par ces objectifs sont :

- ⇒ Les OMR et particulièrement la fraction des biodéchets contenue dans les OMR ;
- ⇒ Les « encombrants » dans lesquels se retrouvent également une partie des « Déchets des activités économiques » (DAE) collectés en mélange en déchèterie ;
- ⇒ Les déchets verts.

1.4 ORGANISATION DU SERVICE

1.4.1 Les contenants de collecte

⇒ Les contenants de collecte en Porte à Porte et en points de regroupement.

La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée à l'aide de contenants de pré-collecte, de types bacs individuels (120 L ou 140 L) pour une collecte en porte à porte (bacs collectifs (660 L), pour une collecte en points de regroupement (PR).



⇒ Les contenants de collecte en Points d'Apports Volontaires (colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées).

Les colonnes aériennes



Les colonnes semi enterrées



Les colonnes enterrées



1.4.2 Les différents types de collectes organisées

- ✓ La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- ✓ La collecte sélective des emballages ménagers recyclables en Porte à Porte (PàP), Points de Regroupement (PR) et Points d'Apports Volontaires (PAV);
- ✓ La collecte du verre en Points d'apports volontaires ;
- ✓ La collecte du papier en Points d'apports volontaires ;
- ✓ La collecte des déchets verts en Porte à Porte à Fréjus et à Saint Raphaël ;
- ✓ La collecte par apports volontaires des déchets verts sur les quais de transit à Roquebrune-sur-Argens ;
- ✓ La collecte séparative par apports volontaires en déchèteries communautaires ;
- ✓ La collecte des Biodéchets dans les cantines scolaires ;
- ✓ La collecte du textile en apport volontaire par colonnes aériennes ;
- ✓ La collecte particulière pour les usagers non ménagers (cartons des commerçants et petites entreprises) ;
- ✓ La collecte organisée des encombrants.

1.4.3 Les points d'apports volontaires pour les déchets ménagers et assimilés.

COMMUNES	VERRE	Nbre hab./col	EMBALLAGES	Nbre hab./col..	PAPIER	Nbre hab./col.	Textiles	Nbre de hab./col.
FREJUS	133	411	76	719	20	2731	5	10925
St. RAPHAËL	113	321	16	+porte à porte	93	390	25	1449
ROQUEBRUNE	95	156	32	463	30	494	18	823
PUGET	29	282	23	+porte à porte	24	341	8	1022
LES ADRETS	10	284	En porte à porte uniquement		5	568	1	2839
TOTAL	380		147		172		57	

1.4.4 L'organisation de la collecte par commune

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est réalisée selon les secteurs et la typologie des lieux avec des fréquences adaptées aux taux de remplissage des contenants.

COMMUNE	ORGANISATION	FLUX DE DECHETS								
		OM	VERRE	RSOM	JMR	Déchets des déchèterie	Encombrants	cartons	déchets verts	biodéchets
FREJUS 54 623 hab.	Mode de collecte (1)	PAV + P à P + PR	PAV Colonnes aériennes	PAV + P à P	PAV + collecte dans les écoles avec BOM	Apports des particuliers	P à P et apports en déchèterie	P à P + apports en déchèterie	P à P + apports en déchèterie	Dans les cantines scolaires et centres aérés
	Modalités d'organisation (2)	Externalisation - Marché public								
	Matériel de collecte (3)	120 -240 - 660 L + 5m3	3m3	3 m3	3 m3 + bacs écoles 240 L	Caissons 8 à 30m3	Vrac	600 L	340 L	BIO seaux et bacs 340L
	Fréquence de collecte	C2 à C 14 + repasse	C2 hiver - C3 été	C1	C 0,5 + à la demande	rotations journalières au remplissage du caisson	1x/mois sans restriction sur inscription	C2	C1/ quartier	C5
	Type de benne utilisée (4)	BOM 5 à 22m3 + camion benne automatisé	Camion grue	Camion grue	Camion grue + BOM	Ampli roll	3 BOM + 2 plateaux	BOM 16 m3	BOM 16 m3	BOM 5 M3
SAINT-RAPHAËL 36 231 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PR	PAV Colonnes aériennes	PR + P à P	PAV en colonnes aériennes	Apports des particuliers	P à P et apports en déchèterie	P à P et apports en déchèterie	P à P et apports en déchèterie	Dans les cantines scolaires
	Modalités d'organisation (2)	Externalisation - Marché public				Externalisation pour le quai de transfert - Régie pour la partie déchèterie	Externalisation - Marché public			
	Matériel de collecte (3)	120 -240 - 660 L	3m3		3m3	Caissons 30m3 et 8 m3	BOM + plateau	BOM 16 m3	BOM 16 m3	BIO seaux
	Fréquence de collecte	C3 à C7	C1 + à la demande	C1 à C2	C 1+ à la demande	Rotations journalières au remplissage du caisson	1x/mois sans restriction sur inscription	PR	C6	C5
	Type de benne utilisée (4)	BOM 5 à 22m3 + camion automatisée	Camion grue	BOM	Camion grue	Caissons 8 à 30 m3	BOM + plateau	BOM	BOM	camion plateau
ROQUEBRUN E 14 815 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PAV + PR	Colonnes aériennes et enterrées	P à P + PAV + PR	PAV	Apports des particuliers	P à P 1 mois sur inscription	PR + P à P restreint	Apports des particuliers sur quais de transit ou en déchèterie de Puget	Dans les cantines scolaires et centres de loisirs
	Modalités d'organisation (2)	Externalisation - Marché public				Pas de déchèterie - 2 quais de dépôts réservés aux déchets verts des particuliers	Externalisation - Marché public			
	Matériel de collecte (3)	120 -240 - 660 L + 3 m3	3m3 enterrées et aériennes	5m3 enterrées & 3m3 aériennes	3m3 aériennes		Vrac	660 L		Bio seaux + containers
	Fréquence de collecte	C1 à C6	C3/C5	C2/C3	C 0,5 + à la demande		C 0,25	C1		C3
	Type de benne utilisée (4)	5 à 22 m3 + camion grue automatisé pour enterrées.	camion grue 16 m3 + camion grue automatisé pour enterrées	BOM + camion classique pour aériennes + camion automatisé pour enterrées	camion grue classique		BOM + Plateau	BOM		BOM 5m3
PUGET SUR ARGENS 8 172 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PAV + PR	Colonnes aériennes	P à P + PAV + PR	PAV	Apports des particuliers	P à P 1 semaine/ sur inscription		Pas de collecte de déchets verts	Dans les cantines et centres aérés
	Modalités d'organisation (2)	REGIE pour les P à P et PR externalisation pour les PAV Marché public				Régie	Régie		Externalisé - Marché public	
	Matériel de collecte (3)	120 -240-660 L + Colonnes enterrées	Colonnes aériennes	120 -240 660 L + aériennes et enterrées	Colonnes aériennes	caissons 8 et 30 m3	Vrac		Bio seaux	
	Fréquence de collecte	C4	C1 + à la demande	C2 à + à la demande pour les colonnes	C1 + à la demande pour les colonnes		C1 limité à 5 objets		C5	
	Type de benne utilisée (4)	BOM 16 m3	Camion grue simple	BOM 16 m3 + camion grue simple	camion grue simple	Ampli roll	camion plateau 3,5T		BOM	
LES ADRETS DE L'ESTEREL 2 839 hab.	Mode de collecte (1)	P à P + PR	Colonnes aériennes	P à P et PR	Colonnes aériennes	Apports des particuliers	Ramassage journalier		Pas de collecte de déchets verts	Pas de collecte des bio déchets
	Modalités d'organisation (2)	REGIE pour les P à P et PR externalisation pour les PAV Marché public				Régie	Agents de la Mairie des Adrets			
	Matériel de collecte (3)	120 -240-660 L	Colonnes aériennes	120 -240 660 L + aériennes	Colonnes aériennes	caissons 8 et 30 m3	Vrac			
	Fréquence de collecte									
	Type de benne utilisée (4)	BOM 16 m3	Camion grue simple	BOM 16 m3 + camion grue simple	camion grue simple	Ampli roll	camion plateau 3,5T		BOM	

(1) P à P, P à V, MIXTE

(2) Régie ou externalisation (Marché public)

(3) Volume du bac ou du container

(4) Benne à chargement latéral, bennes bi compartimentées...

(5) Chauffeur compris

1.4.5 Les circuits de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Centre-Ville	Bord de mer	Quartiers extérieurs
--------------	-------------	----------------------

FREJUS

*Du 1^{er} lundi du mois de juin au dernier dimanche du mois de septembre

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES	
		HIVER (Départ 5 h)	ETE* (Départ 4h)
01	Centre-ville - Port Fréjus	Tous les jours	Tous les jours
01	Centre-Ville *(tournée complémentaire)	Du lundi au samedi	Du lundi au samedi
01	Bis- Centre-Ville	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
02	Villeneuve	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
03	Fréjus Plage	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
04	La Gabelle	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
05	La Madeleine	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
06	L'Agachon St-Lambert	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
07	St-Aygulf la Pointe	Lundi et vendredi (+ mercredi en Avril et Mai)	Tous les jours
08	St-Aygulf les Rives d'Or	Mardi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
09	St-Aygulf la Baronne	Mercredi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
10	Caïs Capitou	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
11	Vallée du Reyran/RN7 (côté ouest)	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
12	La tour de Mare	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
13	Valescure	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
14	Lou Gabian/le Coucourdier	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
15	Saint Jean de Cannes	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi

La collecte a lieu tous les jours de l'année. Les horaires de collecte sont définis en liaison avec les services de la Collectivité.

*La tournée complémentaire du Centre-Ville n°1 se fait à compter de 15 heures avec un véhicule de type « Rascal ».

SAINT RAPHAËL

Les différentes collectes sont réalisées avec un parc de 14 BOM 19T, équipées de bennes de compacteur 16m³

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES	
		HIVER	ETE (15/06 - 15/09)
01	Centre-ville	Du lundi au samedi Le dimanche pour les commerçants	Du lundi au samedi Le dimanche pour les commerçants
02	Quartiers extérieurs	Lundi, mercredi et vendredi	Le lundi, mercredi, vendredi Du lundi au dimanche pour les commerçants
03	Quartier du Trayas	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

* Basse saison du 01 octobre au 14 juin (HIVER : départ 5h00)

* Haute saison du 15 juin au 15 septembre : départ 4h00 Village et Bouverie - collecte de nuit aux Issambres

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LE VILLAGE - BASSE SAISON	
<i>Le Village + périphérie (Vallon de la Maurette, au torrent de la Valette)</i>	<i>Lundi, mercredi, vendredi</i>
<i>Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village</i>	<i>Lundi, mercredi, vendredi</i>
<i>Quartier situé entre le Village, Fréjus et le quartier du Haut Fournel</i>	
<i>Quartier situé entre la RDN7 et la rive gauche de l'Argens</i>	<i>Mardi, jeudi, samedi</i>

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LE VILLAGE - HAUTE SAISON	
<i>Le Village + périphérie immédiate. Etablissements hôteliers et para-hôteliers.</i>	<i>Du lundi au dimanche</i>
<i>Quartier situé entre la RDN7 et la rive gauche de l'Argens</i>	<i>Mardi, jeudi, samedi</i>
<i>Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village</i>	<i>Lundi, mercredi, vendredi</i>
<i>Quartier situé entre le Village, Fréjus et quartier haut Fournel</i>	<i>Lundi et vendredi</i>

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LA BOUVERIE BASSE SAISON	
<i>La totalité du quartier de la Bouverie</i>	<i>Lundi, jeudi, samedi.</i>

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE OMR LA BOUVERIE - HAUTE SAISON	
<i>Quartier de la Bouverie</i>	<i>Lundi, mercredi, jeudi, samedi</i>
<i>Route de marchandises, place caloussu, centre commerciaux 1 et 2</i>	<i>Du lundi au samedi</i>

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LES ISSAMBRES BASSE SAISON	
<i>San Peire, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers, Port des Issambres.</i>	<i>Du lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.</i>
<i>Le Val d'Enquières, le Massel, la Toge,</i>	<i>Mercredi</i>
<i>Les Dolmens, le Grand Boucharel, le Corsaire</i>	<i>Jeudi</i>
<i>Bois d'Angélys, Garonnette, Une partie du Val d'Esquières</i>	<i>Vendredi</i>

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LES ISSAMBRES - HAUTE SAISON	
<i>San Peire, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers, Port des Issambres.</i>	<i>Du lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.</i>
<i>Le Val d'Enquières, le Massel, la Toge,</i>	<i>Mardi, vendredi</i>
<i>Les Dolmens, le Grand Boucharel, le Corsaire</i>	<i>Mercredi & dimanche</i>
<i>Bois d'Angélys, Garonnette, Une partie du Val d'Esquières</i>	<i>Lundi, jeudi</i>

OMR COLLECTE DES COLONNES ENTERREES-SEMI ENTERREES & AERIENNES		
COLLECTE	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
<i>Village</i>	<i>Lundi-Jeudi-Samedi</i>	<i>Lundi-mercredi-jeudi-samedi</i>
<i>Bouverie</i>	<i>Lundi-Jeudi-Samedi</i>	<i>Lundi-mardi-jeudi-samedi</i>
<i>Issambres</i>	<i>Lundi-Jeudi-Samedi</i>	<i>Lundi-mardi-jeudi-samedi</i>
<i>Repasse le mercredi sur les colonnes qui produisent énormément en Basse Saison</i>		
<i>Aux Issambres uniquement repasse le dimanche matin en Haute Saison</i>		

La collecte a lieu tous les jours de l'année. Les horaires de collecte sont définis en liaison avec les services de la Collectivité. Ils sont fixés à ce jour : Hiver départ 5 heures, Eté départ 4 heures et collecte de nuits du porte à porte en haute saison. Les repasses sont effectuées à la demande.

PUGET-SUR-ARGENS

La collecte est réalisée avec deux BOM 26 T – Une mini benne pour les impasses et rues étroites

OMR CIRCUITS DE COLLECTE	FREQUENCES	
	<i>ETE/HIVER (départ 5 heures)</i>	
<i>Ordures Ménagères en PAP</i>	<i>Lundi - Jeudi</i>	
<i>Centre-ville et extérieurs pour les Points de regroupement</i>	<i>Lundi – Mercredi – Jeudi - Samedi</i>	

LES ADRETS DE L'ESTEREL

La collecte est réalisée avec une BOM 19 T et un camion 3,5 T pour les voies étroites.

OMR CIRCUITS DE COLLECTE	FREQUENCES	
	<i>ETE/HIVER (départ 4 heures)</i>	
<i>Toute la Commune</i>	<i>Lundi – Mercredi - Vendredi</i>	

1.4.6 La Collecte Sélective

La collecte sélective s'effectue en porte à porte (P à P) ou par apport volontaire (P.A.V.) dans des conteneurs spécifiques : pour le verre, le papier, le carton, les emballages ou "multi matériaux"(emballages avec papiers), ainsi que les déchets verts sur 2 communes (Fréjus et St Raphaël).

<i>Collectés en P à P (bacs jaunes individuels)</i>	<i>Collectés en P.A.V (colonnes ou points de regroupement 660L)</i>
	<i>Tous les papiers</i>
<i>Tous les emballages, en mélange avec le papier</i>	<i>Tous les emballages</i>
	<i>Verre (d'emballage)</i>
	<i>Textiles</i>

CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE (CS)

FREJUS

* Du premier lundi du mois de juin au dernier dimanche du mois de septembre

CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE du Multi matériaux		FREQUENCES	
		HIVER (départ 6H30)	ÉTÉ* (départ 5H30)
01	<i>Centre-ville / L'Agachon. La rue Armand DUVIVIER (desserte Le Lagon Bleu)</i>	<i>Lundi</i>	<i>Lundi</i>
02	<i>Fréjus-Plage / Port Fréjus</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Vendredi</i>
03	<i>La Gabelle / La Madeleine</i>	<i>Lundi</i>	<i>Lundi</i>
04	<i>Sainte-Croix / Saint-Lambert</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Vendredi</i>
05	<i>Saint-Aygulf La Pointe / Villeneuve</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Mercredi</i>
06	<i>Saint-Aygulf Les Rives d'Or</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Jeudi</i>
07	<i>Saint-Aygulf La Baronne</i>	<i>Lundi</i>	<i>Lundi</i>
08	<i>Capitou</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mardi</i>
09	<i>Caïs</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mardi</i>

10	Sainte-Brigitte / Vallée du Reyran	Jeudi	Jeudi
11	La Tour de Mare 1	Mardi	Mardi
12	La Tour de Mare 2	Jeudi	Jeudi
13	Valescure	Mercredi	Mercredi
14	Lou Gabian/Le Coucourdier	Mercredi	Mercredi
15	Saint Jean de Cannes	Jeudi	Jeudi

Démarrée en 2018 sur un quartier test, la collecte des déchets verts en porte à porte a été étendue à l'ensemble du territoire pour les zones pavillonnaires depuis janvier 2019. Elle a lieu 1 fois par semaine ; les containers de collecte sont distribués gratuitement.

DECHETS VERTS	
<i>Jours de passage</i>	<i>Quartiers</i>
Lundi	Tour de Mare/Valescure Nord
Mardi	Caïs/Capitou/Sainte Brigitte
Mercredi	Centre-Ville/De Lattre de Tassigny/Valescure Sud
Jeudi	Saint-Aygulf
Vendredi	Villeneuve/Fréjus Plage/Port Fréjus

SAINT RAPHAËL

CIRCUITS de collecte sélective du Multi matériaux en PAP	FREQUENCES	
	HIVER	ÉTÉ (15/06 - 15/09)
Centre-Ville	Le mardi et le samedi	Le mardi et le samedi
Quartiers extérieurs et Trayas	Le jeudi	Le jeudi

La collecte en porte à porte des déchets végétaux a démarré le 1^{er} octobre 2019 sur le quartier « test » de Valescure. Cette collecte a été étendue à l'ensemble du territoire depuis 2nd semestre 2021 sur les zones pavillonnaires. Cette collecte est réalisée une fois par semaine.

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

* Basse saison du 01 octobre au 31 mars (HIVER : départ 5 h00)

* Haute saison du 1^{er} avril au 15 septembre : départ 4h00

Circuit collecte sélective du Multi matériaux en PAP LE VILLAGE - BASSE SAISON ET HAUTE SAISON	
Le Village + périphérie immédiate	Lundi et jeudi
Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village	
Quartier situé entre le Village, Fréjus et le quartier du Haut Fournel	
Etablissements hôteliers, para hôtelier et camping	

LA BOUVERIE		
La totalité du quartier de la Bouverie	Basse saison	Haute saison
	Mardi et Vendredi	Mardi et vendredi

Circuit collecte sélective LES ISSAMBRES – BASSE SAISON	
<i>Les Dolmens, la Vigie Bouanaïgo, les Sirènes, le Corsaire, la Gaillarde, le Grand Boucharel, les Mouettes et les Terrasses de St. Aygulf.</i>	<i>Lundi et jeudi</i>
<i>Le bois d'Angélis, la Garonnette, le Pin d'Alep, les Collines de la Garonnette, le Bougnon, bord de mer, Village Provençal</i>	<i>Mardi et vendredi</i>
<i>Le Val d'Esquières, le Massel, la Toge, Douce Provence, la Thébaïde, le Haut des Dolmens, Avenue du Belvédère, San Peïre, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers</i>	<i>Lundi et jeudi</i>

Circuit collecte sélective LES ISSAMBRES - HAUTE SAISON	
CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE	FREQUENCES
<i>Les Dolmens, Bouanaïgo, les Sirènes, le Grand Boucharel, les Mouettes, les Terrasses de Saint Aygulf.</i>	<i>Lundi et jeudi</i>
<i>Le Bois d'Angélis, la Garonnette, le Pin d'Alep, les collines de la Garonnette, le Bougnon, bord de mer, Village Provençal.</i>	<i>Mardi et vendredi</i>
<i>Val d'Esquières, le Massel, la Toge, Douce Provence, la Thébaïde, le Haut des Dolmens, avenue du Belvédère, le Corsaire.</i>	<i>Mercredi et samedi</i>
<i>Domaine de la Gaillarde jusqu'au cimetière</i>	<i>Lundi et jeudi</i>
<i>Place San Peïre, San Peïre, Valmaris, Thalassothérapie</i>	<i>Mercredi et samedi</i>

COLLECTE SELECTIVE DES COLONNES ENTERREES-SEMI ENTERREES & AERIENNES		
CIRCUITS DE COLLECTE	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
<i>Village</i>	<i>Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin</i>	<i>Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin</i>
<i>Bouverie</i>	<i>Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin</i>	<i>Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin</i>
<i>Issambres</i>	<i>Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin</i>	<i>Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin</i>
<i>Repasse le mercredi sur les colonnes qui produisent énormément en Basse Saison</i>		
<i>Aux Issambres uniquement repasse le dimanche matin en Haute Saison</i>		

PUGET-SUR-ARGENS

COLLECTE SELECTIVE - CIRCUITS	FREQUENCES
	ETE/HIVER (Départ 5 h)
<i>Collecte Multi Matériaux</i>	<i>Mardi - vendredi</i>
<i>Papier PAV</i>	<i>1fois/quinzaine à la demande – 1 fois/sem. l'été</i>
<i>Verres PAV</i>	<i>1fois/quinzaine à la demande– 1 fois/sem. l'été</i>

LES ADRETS DE L'ESTEREL

COLLECTE SELECTIVE - CIRCUITS	FREQUENCES ETE/HIVER (Départ 4h)
<i>Collecte Multi Matériaux</i>	<i>Mardi - Jeudi</i>
<i>Papier PAV</i>	<i>1fois/mois</i>
<i>Verres PAV</i>	<i>1fois/semaine le jeudi</i>

1.4.7 Collecte des encombrants

FREJUS

Les gros objets encombrants (ménagers) sont collectés 12 fois par an, sur inscription préalable, sans limite de volume, soit une intervention une fois par mois (toutes les premières semaines entières du mois). Depuis 2018, les D.E.E.E sont intégrés au circuit de collecte des encombrants.

CIRCUITS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ENCOMBRANTS – CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES
<i>H.L.M. + certains secteurs de la commune</i>		
01	Centre-Ville (dépôts hors collecte) *	TOUS LES MARDIS
02	Chemin de Clavier (dernier poste conteneurs OM) *	
03	HLM Aubanel (Rue Théodore Aubanel)	
04	HLM de l'Agachon (Avenue de l'Agachon)	
0-	HLM de l'Héliotrope (RN7, Tour de Mare)	
06	HLM de Valescure (Rue Jean Giono)	
07	Avenue A. Sakharov - partie basse et haute (au niveau du transformateur)	
08	HLM du Boulevard de la Mer (Rue des Batteries)	
09	HLM du Théâtre Romain (Avenue des Aqueducs)	
10	HLM du Thoron (Rue du Gal Brosset et du Docteur Augier)	
11	HLM Le Caire (Rue Jean Giono)	
12	HLM Les Sables (Rue Savournin)	
13	HLM Village de Bellevue (RD 37) - Bretelle de l'autoroute)	
14	RD 7 Le Reydisart	
15	Copropriété "Les Eucalyptus"	
16	Copropriété "La Gabelle"	
17	Copropriété "Le Lagon Bleu + Amphithéâtre"	
<i>Divers quartiers de la commune</i>		<i>Tous les mois</i>
01	Secteur Centre-Ville et abords immédiats, Capitou/Villeneuve	Le lundi
02	Secteur compris entre la voie ferrée et la mer/Fréjus Plage et port Fréjus	Le mardi
03	Secteur compris entre la voie ferrée et l'Avenue André Léotard	Le mercredi
04	Secteur Saint-Aygulf, Saint-Jean de Cannes	Le jeudi
05	Quartier Nord : Caïs, Tour de Mare, Capitou, Valescure et Reyran	Le vendredi
06	Journée de rattrapage	Le samedi

SAINT RAPHAËL

Les gros objets encombrants sont collectés auprès des particuliers 12 fois par an, soit une intervention une fois par mois, sans limite de volume. Un calendrier précis fixe pour chaque mois les dates d'enlèvement, et le programme des tournées. Pour cette collecte, la Ville est découpée en 6 zones.

<i>OBJETS ENCOMBRANTS ET DEEE</i>	<i>FREQUENCES</i>
<i>Saint-Sébastien, Notre dame, Le Peyron, les Plaines</i>	<i>Lundi</i>
<i>Centre-ville sud, bord de mer, Beurivage</i>	<i>Mardi</i>
<i>Iscles, Arènes, Petit Défend</i>	<i>Mercredi</i>
<i>Valescure, Vaulongue, Clair Bois, Vallon Suveret, Zac des Parcs de Valescure, Zac des Collines, Zac Vignes Neuves, Bastides de Valescure, Les Veyssières.</i>	<i>Jeudi</i>
<i>Estérel plage, Logis de l'Aspé, Péguière, Boulouris.</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Aiguebonne, le Dramont, Agay, Anthéor, le Trayas.</i>	<i>Samedi et lundi</i>
<i>Journée de rattrapage</i>	<i>Mardi</i>

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Les gros objets encombrants sont collectés auprès des particuliers 12 fois par an, soit une intervention une fois par mois la troisième semaine de chaque mois, sur inscription préalable et limité à 5 objets.

<i>OBJETS ENCOMBRANTS</i>	<i>FREQUENCES</i>
<i>Village</i>	<i>Mercredi</i>
<i>Bouverie</i>	<i>Lundi</i>
<i>Issambres</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Repassse le mardi, jeudi et samedi sur les 3 pôles et autour des colonnes</i>	

PUGET-SUR-ARGENS

Le service de ramassage des encombrants est assuré en régie par les agents d'Estérel d'Esterel Côte d'Azur, auprès des particuliers sur inscription au service Propreté Valorisation d'Estérel Côte d'Azur Agglomération. Tous les lundis pour la partie droite de la RDN7 en direction de Fréjus et les mercredis pour la partie gauche. Les objets collectés sont triés à la déchèterie de Puget-sur-Argens par les agents de collecte.

LES ADRETS DE L'ESTEREL

Le service de ramassage des encombrants est assuré en régie par les agents d'Estérel d'Esterel Côte d'Azur Agglomération les 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois sur inscriptions en Mairie des Adrets de l'Estérel. Cette collecte est effectuée avec 2 camions afin de séparer les encombrants des D3E. Les objets collectés sont triés à la déchèterie des Adrets par les agents de collecte.

1.4.8 Les déchèteries et types de déchets.

Fréjus (Quartier de la Palissade) :

Pour les Professionnels : du lundi au vendredi de 11h00 à 18h00. Le samedi de 8h00 à 18h00. Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00

Pour les particuliers : du lundi au vendredi de 13h00 à 18h 00 et le samedi de 8h00 à 18h00.
Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00.

Saint Raphaël (Boulevard Delli-Zotti) :

Pour les Professionnels : du lundi au vendredi de 7h00 à 17h45. Le samedi de 8h00 à 17h45.

Pour les particuliers : du lundi au samedi de 11h30 à 17h45. Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 11h45.

Roquebrune-sur-Argens :

En l'absence de déchèterie sur la commune, les Administrés peuvent déposer leurs déchets à la déchèterie de Puget. Ils bénéficient également de deux quais de transit des déchets verts :

Aux Issambres : du lundi au samedi inclus de 9h à 12h.

A la Bouverie : du lundi au samedi inclus de 14h à 17h.

Puget sur Argens (109, chemin de la Plaine) :

Pour les professionnels : du mardi au jeudi de 8h00 à 11h50.

Le vendredi de 8h00 à 11h50 et de 16h00 à 16h50.

Pour les particuliers : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h50.

Le samedi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h50.

Fermée dimanches et jours fériés.

Les Adrets de l'Estérel (D 837 – direction Montauroux) :

Pour les professionnels et les particuliers :

Les lundi et jeudi de 14h00 à 17h00.

Les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Fermée dimanches et jours fériés.

1.4.9 Le transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) des 5 communes.

Les Bennes à Ordures Ménagères qui collectent les communes de Fréjus et de Saint Raphaël effectuent une rupture de charge sur le quai de transfert de la déchèterie de la commune concernée. Les Ordures Ménagères sont chargées en semi FMA (caissons à Fond Mouvant Alternatif) puis transportées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bagnols en Forêt pour y être enfouies.

Pour Roquebrune-sur-Argens, cette rupture de charge est réalisée uniquement les week-ends sur le quai de transfert de la déchèterie de Fréjus. Durant la semaine, les véhicules de collecte transportent les déchets directement sur le site de l'ISDND.

Les Bennes à ordures Ménagères qui collectent Puget-sur-Argens et Les Adrets de l'Estérel, transportent directement les OMR jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bagnols en Forêt.

1.4.10 Les Filières locales d'évacuation des déchets

<i>DECHETS</i>	<i>ETABLISSEMENTS</i>	<i>LOCALISATION</i>
<i>OMR</i>	<i>ISDND - SMIDDEV/VALSUD</i>	<i>BAGNOLS EN FORET</i>
<i>Encombrants DAE, ferrailles/Métaux, gravats inertes/non inertes, produits dangereux (DDS), palmiers, Papiers</i>	<i>SOFOVAR</i>	<i>FREJUS</i>
<i>Bois</i>	<i>Var Matériaux</i>	<i>FREJUS</i>
<i>Déchets verts</i>	<i>Plateforme SMIDDEV A.T.E</i>	<i>PUGET</i>
<i>Mobilier</i>	<i>ECO MOBILIER</i>	
<i>DEEE</i>	<i>ECO SYSTEMES</i>	
<i>Multi Matériaux / cartons /Verres</i>	<i>VALEOR</i>	<i>LE MUY</i>
<i>Huiles noires</i>	<i>SE RA HU</i>	<i>CAGNES SUR MER</i>
<i>Piles, lampes</i>	<i>RECYLUM</i>	<i>FREJUS</i>

1.4.11 La vente de composteurs

Afin de favoriser la valorisation de proximité des biodéchets ménagers, Estérel Côte d'Azur Agglomération organise, en partenariat avec le SMIDDEV, la vente de composteurs individuels.

Depuis 2010, 5261 composteurs individuels ont été vendus sur le territoire.

En 2021, 261 composteurs supplémentaires ont été distribués au sein des locaux de DIPROVAL.

1.5 ORGANISATION ET EVOLUTIONS PREVISIBLES :

1.5.1 Les Evolution sur le territoire :

Plusieurs études structurantes engagées fin 2020 et début 2021, commencent à donner des résultats. Ces études visent toutes in fine une optimisation du service et une rationalisation des coûts notamment dans le cadre d'une politique volontaire en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Il s'agit notamment :

Dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE PACA :

- ✓ Du **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers 2022/2027** d'Estérel Côte d'Azur Agglomération (cf supra), finalisé en décembre 2021 et adopté en juin 2022. Ce programme a fixé des objectifs ambitieux en termes de réduction des déchets ménagers produits sur le territoire :



- 185 kg de DMA/hab en 2027 / 2015 pour atteindre 764 kg/habitant en 2027 contre 949 kg/hab en 2015.

Les flux majoritaires concernés par ces efforts de réduction sont : les OMR, les encombrants et les déchets verts.

Pour y parvenir le PLPDMA d'Estérel Côte d'Azur Agglomération mise sur un programme en 16 actions répartis sous 9 thématiques.

- ✓ D'une **Etude sur les déchets des activités économiques** qui vise une rationalisation de la collecte et de la prise en charge des déchets des activités économiques, notamment par la mise en place de seuils pour les déchets dits « assimilés » et par l'instauration d'une Redevance Spéciale pour les déchets des activités économiques qui dépasseront ces seuils. Les résultats de cette étude ont été présentés en juin 2022. Les décisions sont en cours.
- ✓ D'un **Schéma Directeur Opérationnel des Déchèteries** qui doit définir un programme d'actions pluriannuel pour l'optimisation du parc des déchèteries communautaires. Cette étude comprend des préconisations en matière d'accessibilité aux déchèteries communautaires : conditions et modalités d'accès professionnels/particuliers, tarifs, contrôle d'accès... La finalisation de cette étude est en cours.
- ✓ De l'**acquisition d'un logiciel centralisé d'accessibilité et de facturation** pour les déchèteries comprenant des équipements de contrôle d'accès adaptés (lecteurs de badges, badges, barrières...), en lien avec les préconisations faites dans le cadre du Schéma directeur des déchèteries. La rédaction du CCTP en vue du lancement de ce marché d'acquisition est en cours.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var :

- ✓ Du projet « **BTP circulaire** » : ce projet consiste en un accompagnement de la CCIV dans la mise en place d'une gestion plus rationnelle des déchets du BTP sur le territoire. La phase 1 de cette étude, consistant en des enquêtes de terrain auprès des entreprises du BTP fréquentant les déchèteries communautaires ainsi que les vendeurs de matériaux, s'est achevée début 2021. L'attente des conclusions de l'étude Schéma Directeur des Déchèteries, et notamment d'une décision concernant le maintien de l'accessibilité des professionnels du BTP aux déchèteries, ainsi que le retard pris au niveau national dans la mise en œuvre de la nouvelle filière REP « déchets du bâtiment », ont retardé le démarrage de la phase 2. Celle-ci doit intervenir en septembre 2022.

Une **étude technico-économique d'optimisation de la collecte et du tri** a été engagée fin 2021. Cette étude a pour objectif d'identifier les leviers d'optimisation et d'harmonisation du service de collecte des déchets ménagers. Elle prend également en compte l'obligation de l'extension du tri à la source des biodéchets aux ménages. Les résultats de cette étude sont attendus pour le mois de septembre 2022.

Le parc de colonnes à textile, repris depuis 2020 par l'entreprise Le Relais, poursuit sa mise à niveau : remplacement progressif des anciennes colonnes vertes « Ecotextiles », par des colonnes neuves blanches « Le Relais ». Leur nombre augmente également en fonction des besoins identifiés : + 16 colonnes en 2021.

Par ailleurs, l'augmentation constante de cartons déposés dans les colonnes emballages, a conduit Estérel Côte d'Azur Agglomération à solliciter de la part du SMIDDEV la fourniture de colonnes aériennes pour les cartons. Cette nouvelle colonne viendra compléter les Points d'Apports Volontaire à partir du deuxième semestre 2022.



1.5.2 Les évolutions par Communes :

Fréjus :

Des colonnes de tri ont été installées sur les plages de Saint-Aygulf afin d'améliorer la performance de tri durant la saison estivale. Leur productivité ayant confirmée leur utilité, elles seront maintenues sur leurs emplacements.

L'extension du parc de colonnes aériennes s'est poursuivie avec l'installation de 3 colonnes aériennes pour le papier, 4 pour le verre et 7 pour les emballages.

Saint Raphaël :

L'extension du parc de colonnes aériennes s'est poursuivie avec la mise en place de 42 nouvelles colonnes aériennes 11 papier dont 5 avec ouverture « gros producteurs » permettant de capter les flux des administrations, et 17 colonnes aériennes pour le verre dont 3 avec ouverture « gros producteurs » et 14 colonnes emballages.

La collecte en porte à porte des déchets végétaux sur l'ensemble de la Commune est effective. A la suite d'une très forte sollicitation de la part des administrés et de la Ville de Saint-Raphaël, une prestation de collecte sur demande est organisée pour les lotissements fermés ou qui ne sont pas collectés en porte à porte par le biais de dépôt/enlèvement de caissons amovibles spécialement prévus à cet effet.

Dans le cadre de la rénovation du centre-ville / bord de mer par la municipalité, mais également dans l'optique de moderniser les quartiers extérieurs (port Santa Lucia, Valescure, etc.) des points d'apports volontaires en colonnes aériennes, semi-enterrées, enterrées seront implantés et regrouperont les flux d'OM, de sélectif, de verre et de Papier.

Roquebrune-sur-Argens :

Le marché nouveau marché de collecte des déchets Ménagers a démarré le 14 juin. Les circuits de collectes ont été optimisés notamment aux Issambres. Pour solutionner le problème des sangliers, la collecte est réalisée durant la nuit, en haute saison.

L'extension du parc de colonnes aériennes s'est poursuivie avec la répartition de 6 colonnes multi matériaux supplémentaires.

Puget-sur-Argens :

L'extension du parc de colonnes aériennes s'est poursuivie avec la mise en place de 8 colonnes à emballages, 5 colonnes pour le verre et 5 colonnes pour le papier.

Pour répondre aux besoins engendrés par le développement de l'urbanisation, Estérel Côte d'Azur Agglomération poursuit le développement des points d'apports volontaires en colonnes aériennes pour les Ordures ménagères. En 2021, 3 nouvelles colonnes ont été installées.

Les Adrets de l'Estérel :

La restructuration du parc de contenants se poursuit avec la mise en place de 2 colonnes aériennes pour les Ordures Ménagères en 2021. Afin de solutionner le problème des sangliers, Estérel Côte d'Azur Agglomération a fait l'acquisition de 8 plateformes béton anti-renversement. Les résultats sont plus que satisfaisants.

Dans une démarche de progression continue, et afin de se conformer à la « R 437 », texte qui regroupe les recommandations relatives à la collecte des déchets ménagers et assimilés et qui rappelle aux collectivités locales leurs obligations et les mesures destinées à réduire les risques pour les travailleurs, Estérel Côte d'Azur Agglomération a organisé du 27 septembre au 1^{er} octobre 2021, 3 réunions publiques dans le but d'informer les habitants des voies étroites ou sans aire de retournement que la collecte en porte sera supprimée. Des points d'apports volontaires ont été créés en substitution à l'entrée de ces voies.

Ce travail de mise en sécurité va se poursuivre sur l'ensemble des communes tout au long de l'année 2022 afin de réduire au maximum le risque d'accidents de travail des personnels de collecte.

1.6 TONNAGES ET EVOLUTION DES PERFORMANCES

Nature des déchets constituant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les Ordures Ménagères Assimilés (OMA).

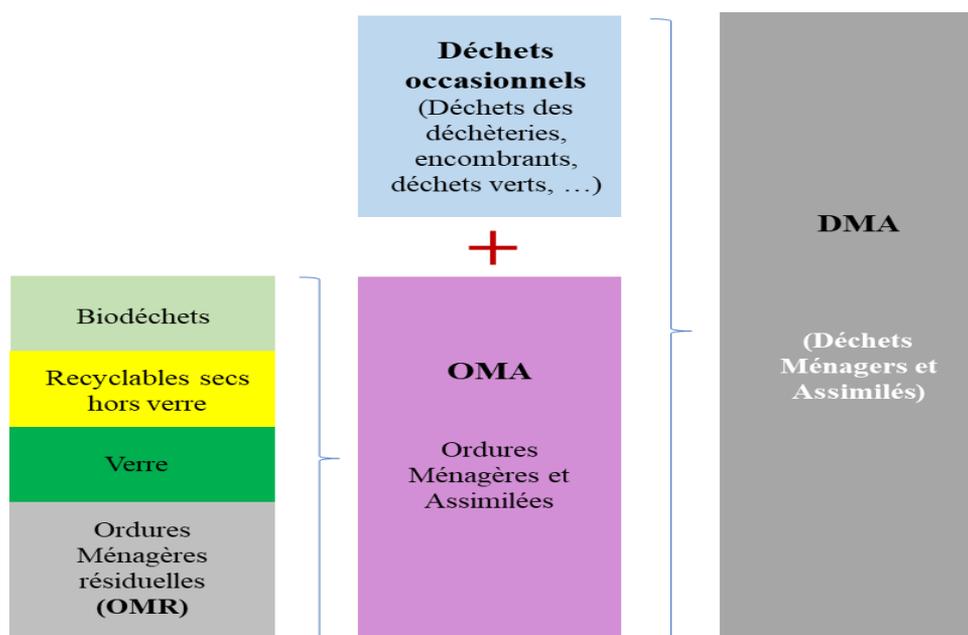


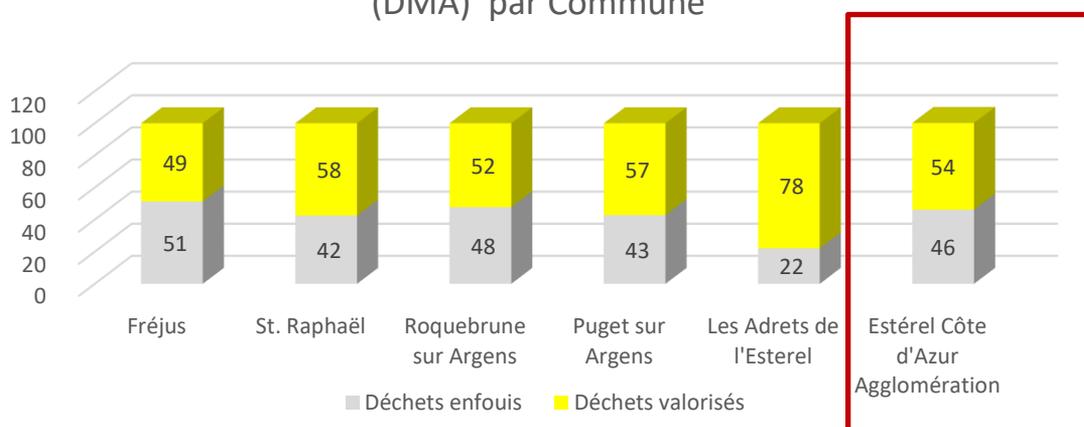
Schéma explicatif OMA et DMA

1.6.1 Production des DMA en 2021 par commune et taux de valorisation

FLUX	Fréjus	Saint Raphaël	Roquebrune	Puget	Les Adrets*	Totaux
OMR	23 080	15 009	7 710	3 020	891	49 710
ENCOMBRANTS y compris déchèterie	8 016	4 989	1 898	1 041	387	16 330
VERRE	1 577	1 771	964	287	199	4 798
PAPIER	71	465	56	51	11	655
EMB	0	2 280	0	0	0	2 280
MULTIMAT	3 528	0	1 384	554	78	5 544
BIODECHETS	44	45	9	33	0	132
TEXTILES	20	110	52	33	6	221
Tonnage OMA						79 670
Cartons déchetteries	697	400	130	70	48	1 345
Verts	5 067	6 536	2 338	548	1 105	15 595
Palmiers	68	164	42	40	79	393
Bois	962	722	414	368	222	2 687
DEEE	281	337	75	75	63	830
Mobilier	243	718	179	179	159	1 477
Ferrailles	314	291	11	11	151	777
Gravats totaux	1 014	1 437	850	732	612	4 645
DDS	34	57	20	20	19	149
Pneus	0	0	0	0	0	0
Divers (huiles, piles, Nespresso, cartouches d'encre...)	7	6	3	3	3	22
Tonnage total déchèterie	8 685	10 667	4 061	2 045	2 460	27 919
Tonnage DMA						107 589

* L'utilisation de la déchèterie des Adrets de l'Estérel par les habitants des quartiers de St Jean de Cannes, commune de Fréjus (3000 habitants) et des Estérets-du-Lac, commune de Fayence (1500 habitants) explique les tonnages élevés du site. Ce sont 7 309 habitants et non 2 815 habitants qui sont usagers de la déchèterie des Adrets de l'Estérel.

Taux 2021 de valorisation des déchets Ménagers et Assimilés (DMA) par Commune

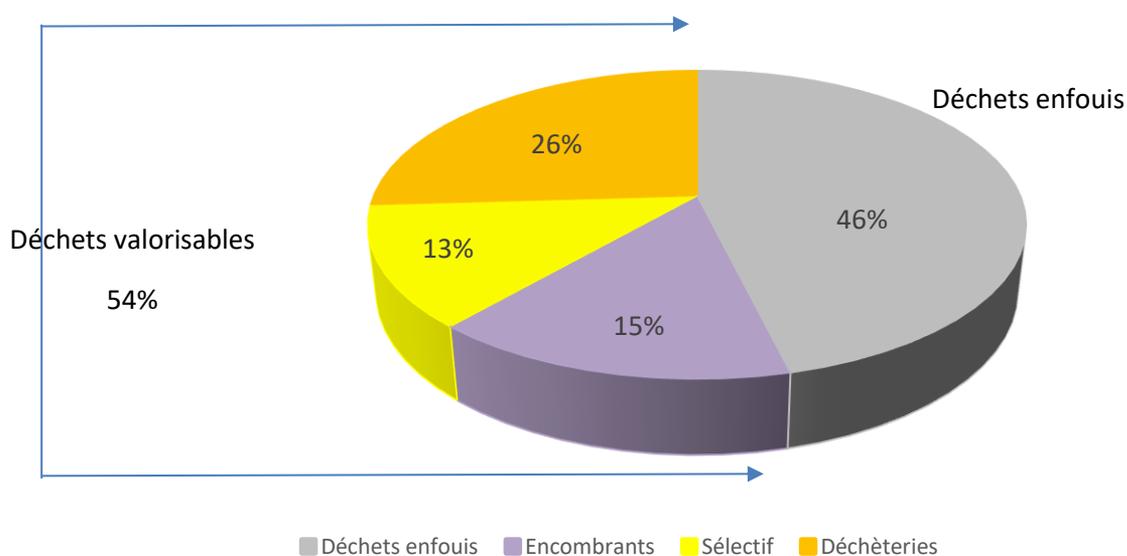


*La commune des Adrets de l'Estérel bénéficie d'apports extérieurs en déchèterie qui ne permet pas de comparer les proportions mentionnées.

1.6.2 Evolution des tonnages et des taux de valorisation

Année		2020	2021	Variation 2020/2021
OMR		48 335	49 710	2,85
Déchets Valorisables	ENCOMBRANTS y compris déchèterie	16 231	16 330	0,61
	VERRE	4 237	4 798	13,23
	PAPIER	623	655	5,06
	EMB	2095	2 280	5,98
	MULTIMAT	5288	5 544	
	BIODECHETS	112	132	18,27
	TEXTILES	137	221	61,82
TOTAL OMA		77 058	79 670	3,39
Déchets Valorisables	Cartons déchetteries	1 085	1 345	23,92
	Verts	16 851	15 595	-7,45
	Palmiers	358	393	9,76
	Bois	2 578	2 687	4,24
	DEEE	837	830	-0,80
	Mobilier	1 144	1 477	29,09
	Ferrailles	935	777	-16,90
	Gravats totaux	5 161	4 645	-10,00
	DDS	205	149	-27,42
	Pneus	9	0	-100,00
	Divers (huiles, piles, Nespresso, cartouches encre,,)	29	22	-24,53
	TOTAL DECHETERIE		29 192	27 919
DMA		106 250	107 589	1,26

Répartition des déchets Ménagers et Assimilés.

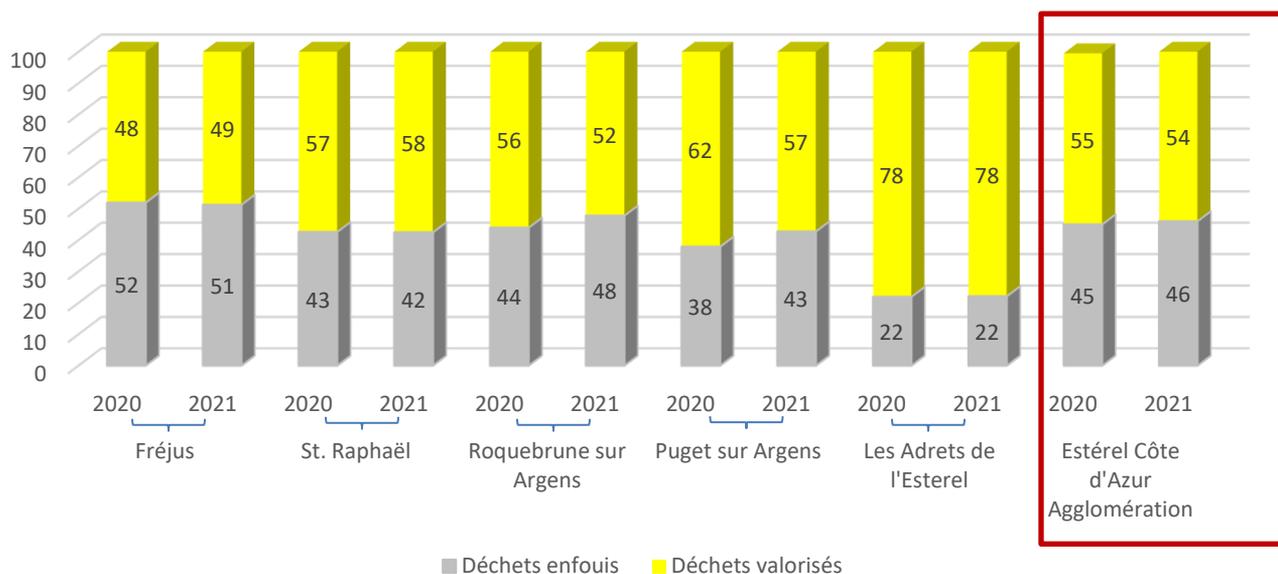


Le tonnage global de DMA produit sur le territoire, qui s'infléchissait régulièrement depuis 2016, marque une pause en 2021. Toutefois ramené au nombre d'habitant (qui a augmenté), la production de DMA continue de fléchir. Cette diminution reste cependant encore trop timide au regard des objectifs attendus, tant dans le cadre règlementaires que dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), auxquels s'ajoutent aujourd'hui ceux du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés d'Estérel Côte d'Azur Agglomération qui affiche des objectifs ambitieux.

Les mesures proposées à l'issue des différentes études conduites depuis 2020, tant en matière de prévention avec le PLPDMA qui entre en vigueur dès 2022, que d'optimisation de la gestion des déchets (mesures attendues sur les déchets des professionnels, sur les déchets des déchèteries, sur le tri à la source des biodéchets), doivent permettre une accélération du processus de réduction.

Toutefois une attention doit être portée sur la recrudescence des incivilités : dépôts sauvages et non-respect des consignes de tri notamment. Ces incivilités peuvent vite mettre à mal tous les efforts déployés pour réduire et optimiser la gestion des déchets.

Evolution du taux de valorisation 2020/2021 par Commune



Le taux de valorisation moyen pour Estérel Côte d'Azur Agglomération, en progression constante depuis 2015, affiche en 2021 un léger repli, avec 54% de déchets valorisés en 2021, contre 55% en 2020. Ce résultat mérite attention notamment compte tenu des objectifs de 65% de déchets valorisés fixé pour 2025.

Le taux de refus de tri est en forte hausse notamment pour les déchets recyclables emballages et multi matériaux (30% en 2021 contre 25% en 2020).

Les taux de valorisation par communes restent disparates avec des points d'inquiétude :

- ⇒ Ils ont fortement baissé sur les communes de Roquebrune-sur-Argens (de 56 à 52%) et Puget-sur-Argens (de 62 à 57%), tandis que ce taux reste faible pour la commune de Fréjus (en-dessous de 50%).
- ⇒ Quant aux très bons scores de valorisation obtenus sur la Commune des Adrets de l'Estérel, ceux-ci sont à nuancer. L'analyse du tableau ci-dessous vient rappeler que la déchèterie des Adrets de l'Estérel étant accessible également aux habitants des Estérets du Lac (1 500 habitants) et de Saint Jean de Cannes (3 000 habitants), le tonnage global des DMA ainsi que le taux de valorisation sont

faussés par la non prise en compte de la population réelle utilisant les services de la déchèterie des Adrets : 7 339 habitants et non 2 839

	Fréjus		Saint Raphaël		Roquebrune		Puget		Les Adrets		Totaux
	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	Tonnages	Taux	
OMR	23 080	51	15 009	42	7 710	48	3 020	43	891	22	49 710
COLLECTE SELECTIVE	5 240	12	4 672	13	2 466	15	958	14	295	7	13 630
ENCOMBRANTS	8 016	18	4 989	14	1 898	12	1 041	15	387	10	16 330
DECHETERIE	8 685	19	10 667	30	4 061	25	2 045	29	2 460	61	27 918
TOTAL	45 020	100	35 337	100	16 135	100	7 064	100	4 033	100	107 589

Ainsi, en appliquant aux tonnages collectés en déchèterie des Adrets, le ratio de population réelle de la commune, le tonnage « déchèterie » correspondant aux habitants des Adrets s'élève à 952 Tonnes au lieu de 2 525. La répartition réelle des tonnages par flux est la suivante :

Les Adrets	Population usagers déchèterie		Population réelle	
	Tonnages	%	Tonnages	%
OMR	891	22	891	35
COLLECTE SELECTIVE	295	7	295	12
ENCOMBRANTS	387	10	387	15
DECHETERIE	2 460	62	952	38
TOTAL	4 033	100,00	2 525	100

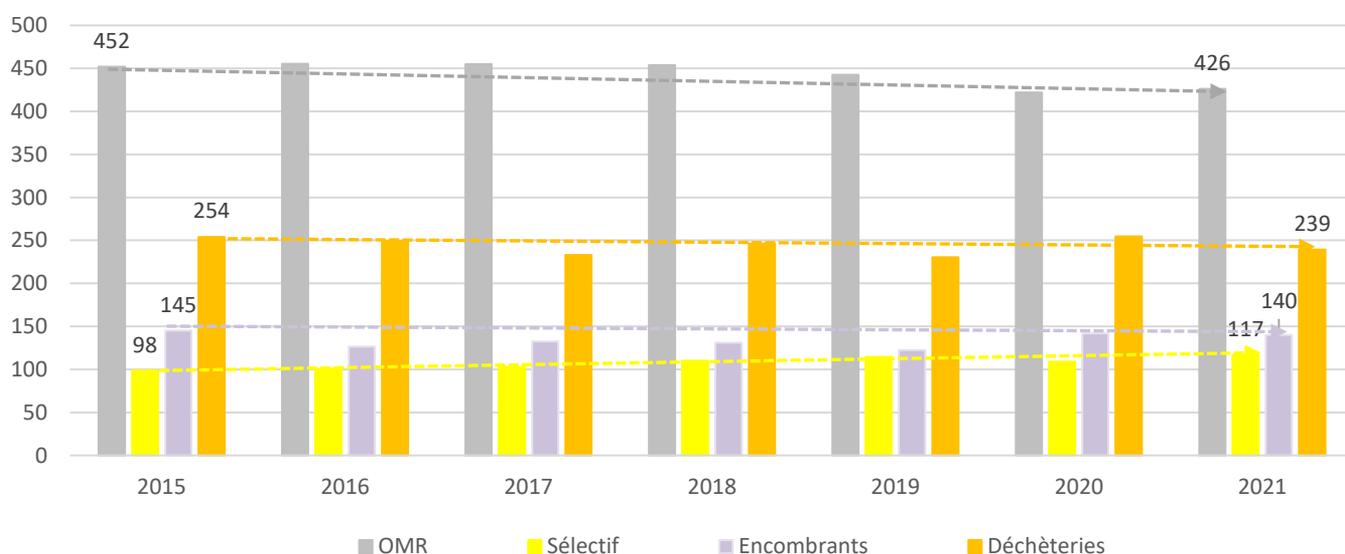
1.6.3 Evolution de la production des déchets ménagers par habitant depuis 2015

Près de la moitié des déchets ne devraient pas se trouver dans les « Ordures Ménagères Résiduelles », et pourraient être réorientés vers des filières de valorisation. Parmi eux, on trouve encore trop d'emballages en plastique et de verres, alors que ces derniers sont pourtant des matériaux 100% recyclables.

Les gisements relatifs au « sélectif » (emballages, verre, papiers) représentaient en 2015 plus de 30% des tonnages des OMR collectés sur le territoire.

Un meilleur respect des consignes de tri contribuerait à l'amélioration du taux de valorisation global et par conséquent, à une diminution de la part des déchets à enfouir.

Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés en Kg/hab.



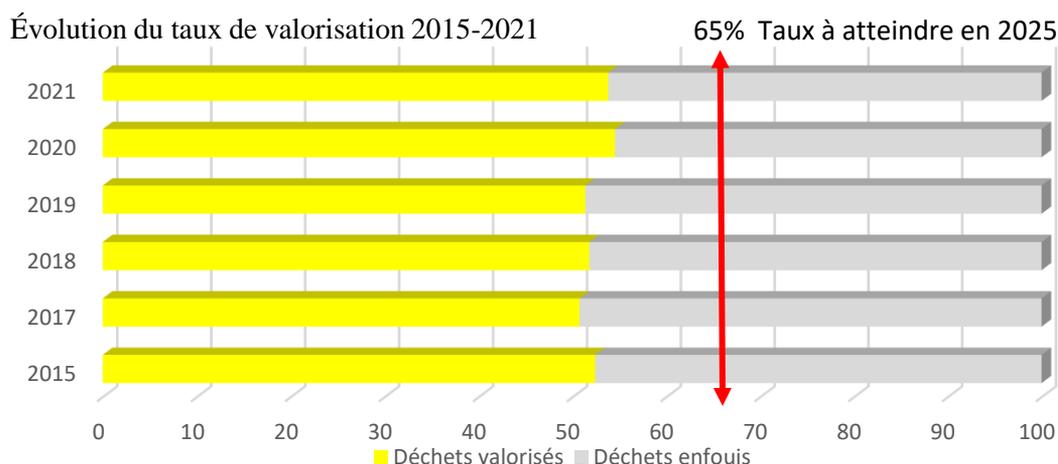
Si la courbe de la production de DMA par habitant s'infléchit légèrement depuis 2015 sur le territoire, le résultat de **922 kg de DMA produit par habitant en 2021** reste élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires touristiques qui est de 773 kg/hab, et très élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires urbains denses avec 519 kg/hab (référentiel ADEME 2019). Cf. Diagramme « Objectifs de réduction des DMA »

Pour rappel, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Estérel Côte d'Azur Agglomération vient de fixer à **764 kg/habitant** l'objectif à atteindre à l'échéance de 2027, soit une baisse attendue de plus de 158 kg/habitant/an d'ici 2027.

Parmi les cibles visées pour l'atteinte de ces objectifs :

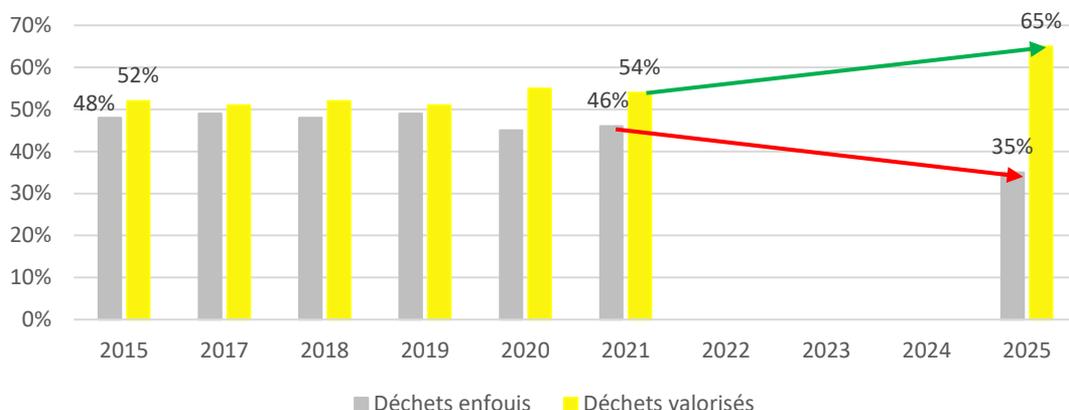
- Les fractions évitables des OMR, 1^{er} flux de déchets, comme les biodéchets alimentaires issus du gaspillage ;
- Les déchets verts, 2^{ème} flux de déchets le plus important en tonnage sur le territoire ;
- Les « encombrants », 3^{ème} flux de déchets le plus important en tonnage sur le territoire.

POSITIONNEMENT DE L'AGGLOMERATION PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS A ATTEINDRE.



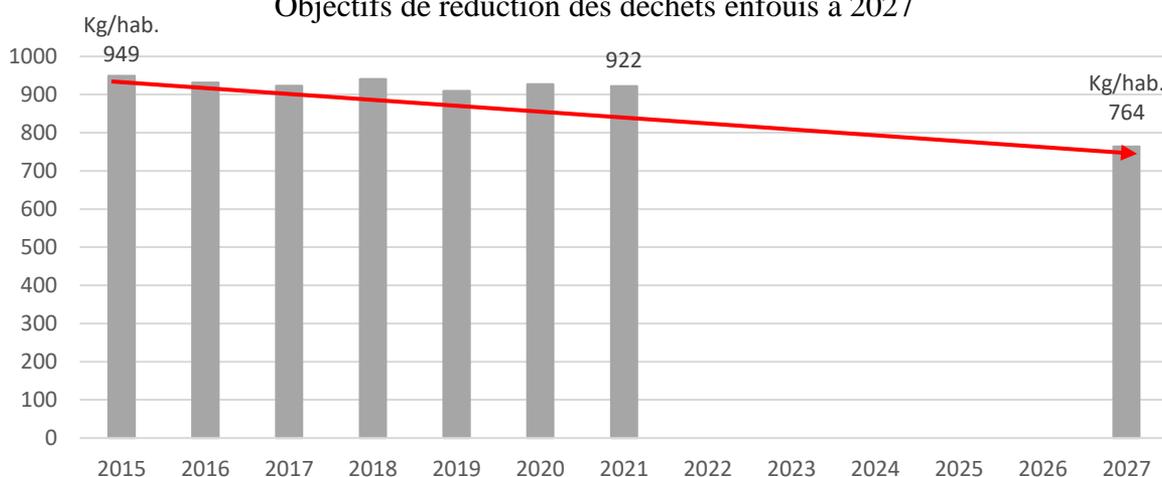
1. La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte : Atteindre 65% de DMA Valorisés en 2025

Objectif de valorisation de Déchets Ménagers et Assimilés à 2025

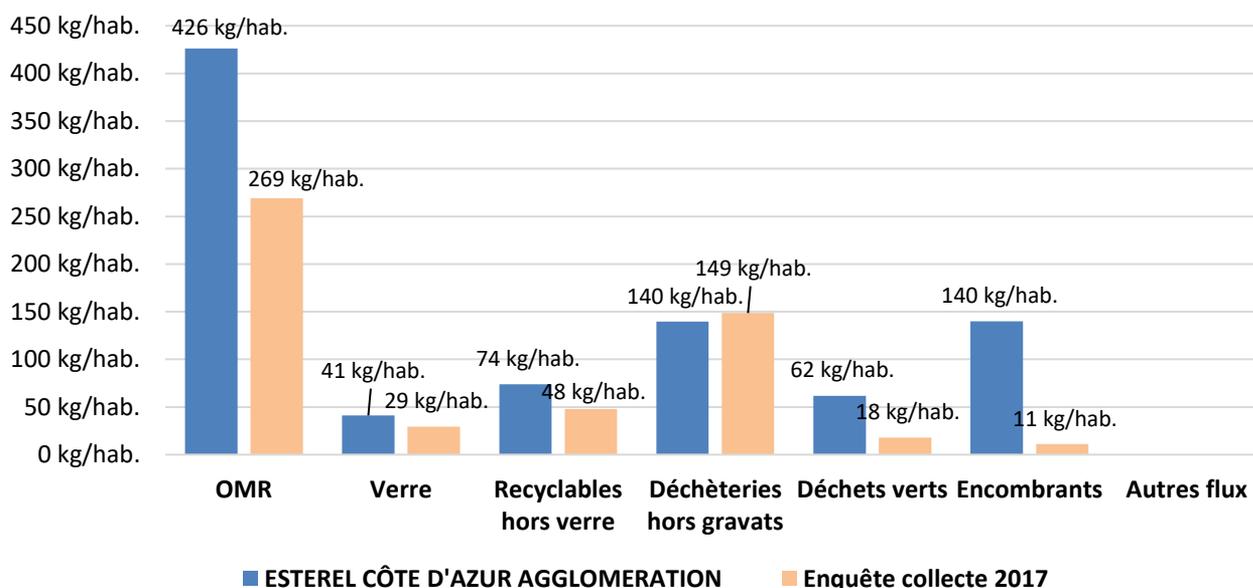


2. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : Atteindre 764 Kg/hab. en 2025

Objectifs de réduction des déchets enfouis à 2027



Comparaison des ratios collectés avec les moyennes nationales



Source : Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

La production moyenne d'OMR par habitant sur le territoire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération s'élève à 426 kg/hab. ce qui reste élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains en 2017 : 269 kg/hab.

Les tonnages de verre collectés sont supérieurs à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains : 41 kg/hab. contre 29 kg/hab.

Le territoire de l'Agglomération étant en extension de consigne de tri depuis 2015 (tous les emballages sont captables en tri), les tonnages de recyclables hors verre (emballages et papiers) collectés par habitant sont supérieurs à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains : 74 kg/hab. contre 48 kg/hab.

Quant aux tonnages de déchets hors gravats collectés en déchèterie, s'ils sont inférieurs à la moyenne nationale, il est à signaler que le territoire a mis en place une collecte en porte à porte des encombrants qui capte des tonnages très importants. Ces déchets ne sont donc pas comptabilisés en déchèterie.

Pour comparaison le ratio moyen de collecte des encombrants par habitant était en 2017 de 4 kg/hab pour des territoires touristiques et 11 kg/hab. pour des territoires urbains denses, contre 140 kg/hab. sur Estérel Côte d'Azur Agglomération.

II : LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, un taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est appliqué par zone de collecte.

COMMUNES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Les Adrets de l'Estérel</i>	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41 →	12,41
<i>Fréjus</i>	12,80 →	12,80 ↘	12,50 ↘	11,00 ↘	10,00 →	10,00 →	10,00
<i>Saint Raphaël</i>	10,20 →	10,20 →	10,20 ↘	10,00 ↘	9,78 →	9,78 →	9,78
<i>Roquebrune sur Argens</i>	13,59 →	13,59 →	13,59 ↘	12,80 ↘	12,30 →	12,30 →	12,30
<i>Puget sur Argens</i>	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88 →	10,88

2.2 LES INVESTISSEMENTS

En 2021 les investissements représentent un montant de 1 873 567 € avec une dotation aux amortissements de 452 933,94 € contre 1 094 205 € d'investissement et 448 286 € de dotation aux amortissement en 2020.

Le renouvellement des véhicules de collecte se poursuit avec l'acquisition d'une Benne à Ordures Ménagères 19T pour la régie de collecte, 1 petits véhicules électrique « Goupil » et deux véhicules plateau 3,5T pour la propreté urbaine et un aspirateur électrique pour la voirie « glutton ».

Viennent compléter ces investissements, l'acquisition de colonnes aériennes et de bacs à roulettes pour les Ordures Ménagères, des caches bacs et des composteurs.

Chaque année en fonction de leur vétusté, des caissons de déchèterie 30m3 sont renouvelés ainsi que du petit matériel de propreté urbaine (souffleur, débroussailleuse...).

Enfin, les hauts quais de la déchèterie de Puget sur Argens ont été sécurisés et une plate-forme béton a été réalisée sur l'aire de dépôt des déchets de la Bouverie pour faciliter le dépôt aux usagers.



2.3 ANALYSE DES COÛTS.

2.2.1 La matrice des coûts.

Pour permettre aux collectivités locales d'identifier des pistes de maîtrise des coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point un outil : la matrice des coûts.

Depuis 2018, Estérel Côte d'Azur Agglomération, utilise cet outil afin de mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets.

LA MATRICE COMPTACOUT - Estérel Côte d'Azur Agglomération – Année étudiée : 2021

ANNEE 2021		FLUX DE DECHETS													TOTAL	TOTAL €/hab.		
Montant en € HT		OMR PàP	OMR PAV	VERRE	RSOM - JRM PAV	RSOM- Corps creux PàP	RSOM - Multimat PàP	RSOM - Multimat- PAV	Biodéchets	Déchets verts PàP & aires	Déchets des déchèteries	Encombrants en PàP	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons				
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	579 963	44 387	22 134	3 879	46 452	90 251	31 004	4 127	40 398	256 401	81 202	868	15 978	1 217 045	0,00	
		Communication														0	0,00	
		Total fonctionnelles	579 963	44 387	22 134	3 879	46 452	90 251	31 004	4 127	40 398	256 401	81 202	868	15 978	1 217 045	10,43	
		Techniques	Prévention	1 994	1 994	0	0	0	0	0	0	1 709	0	0	0	5 698	0,05	
			Pré-collecte	210 657	28 819	42 659	0	0	222 689	29 693	0	0	0	0	0	534 517	4,58	
			Collecte	7 376 951	738 762	418 751	19 510	246 058	941 778	515 546	0	829 342	2 201 592	1 228 142	19 000	373 845	14 909 278	127,78
			Transfert/Transport	567 286	0	0	0	0	125 542	0	0	5 535	494 259	33 818	0	3 053	1 229 493	10,54
			Traitement des déchets non dangereux	5 523 251	277 413	0	0	0	0	0	1 893	0	1 938 315	653 440	0	0	8 394 312	71,94
			Enlèvement et traitement des déchets dangereux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170 251	0	0	0	170 251	1,46
			Compostage	0	0	0	0	0	0	0	0	118 033	137 015	0	0	0	255 047	2,19
		Autres charges (bio déchets, utilisation déchèterie des ADRETS par les Esterets du Lac)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	
		Total techniques	13 680 140	1 046 988	461 410	19 510	246 058	1 290 009	545 239	1 893	952 910	4 943 140	1 915 400	19 000		25 498 595	218,53	
		TOTAL CHARGES	14 260 103	1 091 375	483 544	23 389	292 511	1 380 259	576 242	6 020	993 308	5 199 541	1 996 602	19 868	392 877	26 715 640	228,97	
		REG précollecte-vente matériaux-soutiens	0	0	60 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60 690	1	
		REG précollecte/traitement-vente matériaux-soutiens	0	0	0	71 986	849 655	838 825	186 077	0	0	209 706	0	1 469	0	2 157 719	18	
		REG traitement-matériaux-soutiens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	895 068	0	0	0	895 068	8	
		REG Collecte et transport des déchèteries	0	0	0	0	0	0	0	0	57	0	0	0	57	0		
		REG précollecte-collecte-traitement	0	0	0	0	0	0	0	95 454	0	0	0	0	95 454	1		

ANNEE 2021			FLUX DE DECHETS												TOTAL	TOTAL €/hab.	
Montant en € HT			OMR PàP	OMR PAV	VERRE	RSOM - JRM PAV	RSOM- Corps creux PàP	RSOM - Multimat PàP	RSOM - Multimat-PAV	Biodéchets	Déchets verts PàP & aires	Déchets des déchèteries	Encombrants en PàP	Déchets des collectivités			Déchets des pro - Cartons
PRODUITS	Industriels	Produits à des tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 000	0	0	0	16 000	0,14
		Autres produits	1 757	0	0	0	0	0	0	0	0	753	0	0	0	2 510	0,02
		Subventions de fonctionnement (Programme Life)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
		TOTAL PRODUITS	1 757	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 753	0	0	0	18 510

AUTRES INFOS	Montant de la T.V.A acquittée	850 376	630	42 685	7 871	222	124 159	45 857	9 605	83 836	177 989	127 209	1 907	37 828	1 510 174	12,94
	TEOM	29 605 528	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29 605 528	253,73
	REOM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
	Redevance spéciale	548 452	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	548 452	4,70
	Facturation à l'usager	0	0	0	0	0	0	0	0	0	395 288	0	0	0	395 288	3,39
	TOTAL CONTRIBUTIONS	30 153 980	0	395 288	0	0	0	30 549 267								

Montant en € HT			OMR PàP	OMR PAV	VERRE	RSOM - JRM PAV	RSOM- Corps creux PàP	RSOM - Multimat PàP	RSOM - Multimat-PAV	Biodéchets	Déchets verts PàP & aires	Déchets des déchèteries	Encombrants en PàP	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons	TOTAL	TOTAL €/hab.
Charges fonctionnelles			579 963	44 387	22 134	3 879	46 452	90 251	31 004	4 127	40 398	256 401	81 202	868	15 978	1 217 045	10,43
Charges techniques (y compris REG smiddev)			13 680 140	1 046 988	522 100	91 496	1 095 714	2 128 833	731 316	97 347	952 910	6 047 971	1 915 400	20 469	376 899	28 707 583	246,04
TOTAL CHARGES			14 260 103	1 091 375	544 235	95 375	1 142 166	2 219 084	762 320	101 474	993 308	6 304 371	1 996 602	21 337	392 877	29 924 627	256,47
TOTAL PRODUITS			1 757	0	0	0	0	0	0	0	16 753	0	0	0	18 510	0,16	
Coût HT			14 258 346	1 091 375	544 235	95 375	1 142 166	2 219 084	762 320	101 474	993 308	6 287 618	1 996 602	21 337	392 877	29 906 117	256,31
Coût TTC			15 034 437	1 166 253	586 920	97 359	1 167 172	2 317 666	814 779	111 079	1 077 144	6 465 722	2 123 811	23 244	430 704	31 416 291	269,25
Total contributions (TEOM)			30 153 980	0	0	0	0	0	0	0	0	395 288	0	0	0	30 549 267	261,82

2.2.2 Evolution des charges de collecte : 2020/2021

		2020	2021	Variation des Coûts (%)		Variation Tonnages (%)
<i>Postes de charges</i>		<i>charges en €HT</i>	<i>charges en €HT</i>			
TOTAL charges fonctionnelles		998 615	1 217 045	22	↗	
TOTAL charges Techniques		27 436 598	28 707 583	4,63	↗	
Charges techniques Précollecte/collecte,	<i>Prévention</i>	18 360	5 698	-69	↘	
	<i>Ordures Ménagères Résiduelles</i>	10 232 750	14 723 140	44	↗	2,85
	<i>Verre</i>	357 899	522 100	46	↗	13,23
	<i>Multimatériaux</i>	5 252 234	4 047 359	-23	↘	5,97
	<i>Déchèterie</i>	7 172 616	6 046 261	-16	↘	-4,36
	<i>Encombrants</i>	2 861 549	1 915 400	-33	↘	0,61
	<i>Cartons des professionnels</i>	340 811	376 899	11	↗	23,89
	<i>Déchets verts</i>	1 053 342	952 910	-10	↘	-7,45
	<i>Déchets des collectivités</i>	17 394	20 469	18	↗	
	<i>Bio déchets</i>	129 644	97 347	-25	↘	18,03
TOTAL CHARGES		28 435 213	29 924 627	5,24	↗	

L'évolution de la population (+ 2 063 hab.), à laquelle s'ajoute une fréquentation plus importante du territoire durant la saison estivale (fin de confinement, restriction aux frontières...) et le non-respect des consignes de tri, ont généré 1 375 tonnes supplémentaires d'ordures ménagères collectés sur le territoire.

Cet accroissement auquel s'ajoute la majoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (37 € la tonne enfouie contre 25 € en 2020), génèrent une augmentation des charges de collecte et de traitement des Ordures Ménagères de +44%.

L'augmentation des charges pour le verre s'explique par une progression des tonnages collectés et le doublement du coût de traitement (6 € à 11,99 €).

On remarque une diminution des coûts des déchèteries et des encombrants par rapport à 2020 (8 907 810 € contre 10 034 156 € en 2020). Elle s'explique par le fait que les charges des déchets des inondations de fin 2019 ont été rattachées à l'exercice 2020 ce qui a fait augmenter ces dernières de façon anormale (volume beaucoup plus important de ces deux flux). Pour mémoire, les coûts de déchèteries et des encombrants en 2019 s'élevaient à 7 360 072 €.

Le tonnage des déchets verts a baissé de 1 256 T par rapport à l'année dernière. La faible pluviométrie a pour conséquence un taux d'humidité moindre d'où un poids réduit. Cette diminution de tonnages engendre une baisse des coûts de collecte à laquelle s'ajoute celle des coûts de traitement (57,78 €/T à 47,53 €/T).

III SYNTHÈSE DE L'ANNEE 2021

3.1 - PRESENTATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE

Année de la matrice étudiée	2021
Collectivité	Esterel Côte d'Azur Méditerranée
Nombre de communes ou d'EPCI adhérents	5
Nombre d'habitants	116680
Typologie d'habitat	Touristique Urbain
Adhésion à un syndicat de traitement	Oui
Statut fiscal	Non assujetti
Mode de financement du SPPGD	TEOM

3.2 - NIVEAU DE SERVICE

Niveau de service	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Encombrants	Cartons pro	Déchets verts
Mode de gestion (régie, prestation, mixte)	Mixte	Prestation	Mixte	Mixte	Mixte	Prestation	Mixte
Mode de collecte (porte-à-porte, points d'apport volontaire, bacs de regroupement, mixte)	Mixte (PàP/PAV)	Prestation	Mixte (PàP/PAV)		Mixte (PàP/PAV)	Prestation	Mixte (PàP/PAV)
Fréquence majoritaire de collecte	C3	C2	C2		C 0,25	C2	
Fréquence maximale de collecte	C6	C3	C6		C 0,5	C6	
Mode de traitement des OMR	Stockage						
Nombre de déchèteries				4			
*Précision sur la nature des autres flux	Biodéchets & textiles						

*Roquebrune dispose de 2 aires de dépôts déchets verts

3.3 - COMPARAISON DES QUANTITES PRODUITES AVEC LES VALEURS DE REFERENCE

Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Déchets verts	Encombrants
ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION	882 kg/hab.	426 kg/hab.	41 kg/hab.	74 kg/hab.	140 kg/hab.	62 kg/hab.	140 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : National tous milieux							
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	269 kg/hab.	29 kg/hab.	48 kg/hab.	149 kg/hab.	18 kg/hab.	11 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	369 kg/hab.	157 kg/hab.	12 kg/hab.	26 kg/hab.	-9 kg/hab.	44 kg/hab.	129 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	72%	58%	40%	55%	-6%	244%	1172%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Mixte à dominante rurale							
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	250 kg/hab.	32 kg/hab.	51 kg/hab.	199 kg/hab.	70 kg/hab.	17 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	369 kg/hab.	176 kg/hab.	9 kg/hab.	23 kg/hab.	-60 kg/hab.	-8 kg/hab.	123 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	72%	70%	27%	45%	-30%	-12%	710%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) : Mixte à dominante urbaine							
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	250 kg/hab.	32 kg/hab.	51 kg/hab.	172 kg/hab.	69 kg/hab.	20 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	369 kg/hab.	176 kg/hab.	9 kg/hab.	23 kg/hab.	-32 kg/hab.	-8 kg/hab.	120 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	72%	70%	27%	45%	-19%	-11%	613%

3.4 - COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT		
	€ TTC	€ par Habitant
Coût du service public	31 416 291	269,25
Niveau de financement	30 549 267	261,82
Ecart entre coût et financement (€)	-867 023,74	-7,55
Ecart entre coût et financement (%)	-3	

3.5 - STRUCTURE DU COUT PAR POSTE DE CHARGES

Structure des charges	Charges 2020 en k€HT	%	Charges 2021 en k€HT	%	Référentiel 2017
Structure	999 k€	3,51	1 217 k€	4,08	9%
Prévention	18 k€	0,06	6 k€	0,02	1%
Précollecte	4 424 k€	15,56	2 753 k€	9,23	45%
Collecte	12 686 k€	44,61	14 909 k€	49,98	
Transfert/transport	1 368 k€	4,81	1 229 k€	4,12	8%
Traitement	8 941 k€	31,44	9 715 k€	32,57	37%
Total charges matrice en k€HT	28 435 k€	100	29 829 k€	100	100%

3.6 - PART DES DEPENSES DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE

	2020	2021
Total charges matrice HT	28 435 213 €	29 829 173
Charges payées au syndicat de traitement	10 604 271 €	11 983 396
Part collectivité	63%	60%
Part syndicat	37%	40%

Répartition du coût par habitant € TTC/T

